



Agréé à la formation continue  
**INSTITUT DE FRANÇAIS**  
French School for Foreigners

## Programme de la formation

PROGRAMME TECHNIQUES PEDAGOGIQUES – 25 HEURES

**Public visé :** Toute personne française ou étrangère appelée à concevoir des sessions de formation.  
Tout moniteur désireux de **se perfectionner en pédagogie dans un français correct.**

**Pré-requis :** Aucun

**Durée :** 25 heures    **STAGIAIRE :**

**Lieu de la formation :** en entreprise

### Objectifs pédagogiques

Concevoir une action de formation

**Cette formation a pour objectif de faciliter et d'améliorer le travail des formateurs en élaborant des techniques pédagogiques appropriées dans un français écrit et oral correct.**

#### Contenu

Concevoir et préparer une formation

Analyser les besoins

Définir les objectifs opérationnels et pédagogiques

Identifier les freins et les facteurs de succès de la formation

Choisir les méthodes pédagogiques et définir un parcours pédagogique

Elaborer les différents supports de formation

Commencer la formation

Se présenter au groupe

Rappeler les objectifs

Amorcer la dynamique de groupe

Animer la formation

Les missions de l'animateur et les techniques d'animation associées

La communication pendant la formation –

Cas spécifique des formateurs étrangers

#### Méthodes pédagogiques

Réflexions et analyses sur les outils et techniques pédagogiques

Préparer et monter une séance d'information, de formation en suivant une progression pédagogique ; définir et répartir dans le temps les apports théoriques et les exercices pratiques

#### Programme et suivi pédagogique:

- Evaluation du niveau de français (test de niveau initial)

- Définition des objectifs particuliers de la formation

- Elaboration d'un programme de formation personnalisée

Des tests de contrôle seront effectués en cours et en fin de stage.

A la fin de la formation, un certificat d'assiduité indiquant les techniques acquises est remis au stagiaire.

#### Observations :

Attention : formation réservée aux salariés en entreprise et ne fait pas l'objet d'une convention avec l'ANPE